

DELIBERATION N° 04/6-49
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004

OBJET

ACQUISITION DE MATERIELS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 1er décembre 2004 ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-49 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Autorise le Député-Maire à signer les marchés pour la fourniture de matériels et de logiciels informatiques, avec les fournisseurs retenus par la Commission d'Appel d'Offres, pour les montants suivants :

LOT	LIBELLE	FOURNISSEUR	COÛT (euros TTC)
1	Micro-ordinateurs	AROBASE	245 125,35
2	Ensemble Périphériques	ITECH	61 574,26
3	Onduleurs	SODIBUR	9 555,00
TOTAL			316 254,61

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2004**

